

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE
CLERMONT-FERRAND

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
CCTP**

PROJET SITE UNIQUE DES LABORATOIRES
SOUS-PROJET : Réorganisation partielle des laboratoires
(opération 7 LABO 17040)

Lot n°7 – Sols souples – Protections murales

Etablissement : CHU CLERMONT FERRAND
Site : GABRIEL MONTPIED
Localisation : CENTRE DE BIOLOGIE (RDC, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} étage)

Table des matières

1. GENERALITES	3
1.1. Prise en compte de l'intégralité de la consultation	3
1.2. Conditions d'intervention	3
1.2.1. Coordination.....	3
1.2.2. Implantation et cotes	3
1.2.3. Engins de levage et manutention.....	3
1.2.4. Choix des matériaux et exécution des ouvrages.	3
1.2.5. Entretien du chantier	4
1.2.6. Stockage	4
1.3. Fourniture de documents	4
1.4. Etudes EXE	4
1.5. Autres études	4
2. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES	5
2.1. Sols souples	5
2.1.1. Préparation de sol.....	5
2.1.2. Fourniture et pose de sol PVC	5
2.1.3. Fourniture et pose de sol linoléum	5
2.2. Protections murales	6
2.2.1. Protections murales toute hauteur	6
2.2.2. Protections murales circulations	6

1. Généralités

1.1. Prise en compte de l'intégralité de la consultation

L'Entreprise est réputée avoir intégré dans son forfait toutes mesures destinées à assurer la sécurité des personnels, telles qu'elles résultent de l'application de la réglementation (Code du Travail notamment), les lois, décrets et circulaires ainsi que par les normes en vigueur, les recommandations de l'INRS.

D'une manière générale, l'Entreprise devra être en mesure de décrire les opérations nécessaires à la marche des installations (type, localisation, fréquence, durée, personnel nécessaire, moyens techniques, risques...) et de définir les mesures de prévention envisagées.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d'éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l'entreprise. Il est précisé à ce sujet que l'installation pourra être soumise à une inspection.

Les travaux devront se dérouler conformément aux dispositions du code du travail. Une attention particulière sera apportée au respect des mesures de sécurité pour les travailleurs.

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

1.2. Conditions d'intervention

1.2.1. Coordination

L'entrepreneur de ce lot devra avoir connaissance de tous les travaux des autres corps d'état afin qu'il puisse intervenir, en ce qui concerne ses ouvrages, en temps utile et en toute connaissance des contraintes techniques des autres lots.

Le planning de l'opération devra être scrupuleusement respecté.

1.2.2. Implantation et cotes

L'entrepreneur du présent lot devra la vérification sur place des cotes d'ouvrage avant fabrication ou commande de fourniture.

1.2.3. Engins de levage et manutention

Toute installation de moyens de levage intérieurs rendus nécessaire lors de l'exécution des travaux est à réaliser par l'entreprise de travaux.

Les échafaudages et moyens de manutention sont adaptés à chaque zone de travail. Ils ne doivent présenter aucun danger tant pour le personnel de l'exploitation que pour celui de l'Entreprise, ni mettre en cause la pérennité des équipements et ouvrages existants. L'Entreprise précisera au Maître d'œuvre les caractéristiques des engins et matériels de levage utilisés.

L'Entreprise devra utiliser les installations mises à sa disposition par le Lot 11 pour l'acheminement des produits et du matériel nécessaire. L'utilisation des montes charges internes du bâtiment est formellement interdite sauf autorisation exceptionnelle écrite accordée par la Maîtrise d'Ouvrage.

Un protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement sera établi préalablement à la réalisation de toute opération, lors de l'établissement du plan de prévention ou lors de ses remises à jour. L'Entreprise informera en permanence le Maître d'œuvre des engins de levage utilisés.

Aucune plus-value ne sera acceptée en cours de chantier pour d'éventuels aménagements résultant de la mise en conformité du projet de l'entreprise. Il est précisé à ce sujet que l'installation pourra être soumise à une inspection.

1.2.4. Choix des matériaux et exécution des ouvrages.

L'entrepreneur exécutant les travaux se référera aux plans et au présent descriptif.

Il devra la fourniture et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages de son corps d'état.

Les matériaux utilisés dans l'exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.
L'entreprise de travaux est réputée connaître ces documents et normes parmi lesquels les références propres à chaque spécialité.

1.2.5. Entretien du chantier

L'entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CHU.

L'Entreprise devra s'assurer qu'aucun élément ne sera laissé hors de l'espace de chantier.

Pendant la durée des travaux, les parties publiques et le chantier seront maintenus en parfait état de propreté permanente.

Un nettoyage journalier du chantier sera demandé pour améliorer la qualité du travail, la sécurité du personnel et la préservation des ouvrages existants ou réalisés.

1.2.6. Stockage

Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et le stockage des différents éléments, matériaux et matériels livrés sur le chantier.

1.3. Fourniture de documents

L'entrepreneur devra fournir, pendant la période de préparation et avant le démarrage réel du chantier, tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir :

- Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé
- Les plans d'exécution, de détails et de calepinage

Avant toute intervention, l'entrepreneur devra fournir le procès-verbal de réception des supports. A défaut, il sera considéré que le support est réceptionné sans réserve de manière tacite.

Les documents suivants devront être remis impérativement avant la réception du chantier :

- Procès-verbaux de matériaux employés et produits mis en œuvre, y compris PV coupe-feu des menuiseries
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le Dossier des ouvrages exécutés.

1.4. Etudes EXE

L'entrepreneur réalisera toutes les études d'exécution (EXE) nécessaires à la bonne réalisation de ses ouvrages, conformément aux dispositions du présent CCTP et aux plans du projet.

Elle fournira notamment :

- Les plans d'exécution détaillés, calepinages et détails de pose
- Les notes de calcul justificatives
- Les fiches techniques des matériaux et systèmes proposés
- Les plans de phasage et d'intervention en coordination avec les autres lots

Ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre avant tout démarrage des travaux concernés.

1.5. Autres études

L'Entreprise participera activement et à ses frais à toutes les réunions de synthèse, de coordination et de mise au point des ouvrages organisées par le Maître d'Œuvre ou le Coordinateur SPS.

Elle fournira, dans les délais qui lui seront impartis, l'ensemble des documents, plans d'exécution, calepinages, notes techniques, planning détaillé d'intervention et toutes autres informations découlant de ces réunions, nécessaires à la bonne coordination des travaux entre les différents lots.

2. Description et localisation des ouvrages

2.1. Sols souples

2.1.1. Préparation de sol

L'entreprise devra un nettoyage des supports suivi d'un ragréage P3 systématique destiné à parfaire la planimétrie des chapes et à réparer les dégradations normales causées par le déroulement des travaux des autres corps d'état, ainsi qu'un ponçage.

L'entreprise devra également le traitement des fissures éventuelles. Pour les fissures de 0,5 à 4 mm de largeur :

- Ouverture des fissures,
- Nettoyage et application d'un primaire d'accrochage de type Acétate de Polyvinyl acrylique ou techniquement et qualitativement équivalent,
- Remplissage avec une résine époxydique coulante et saupoudrage de sable de quartz avant polymérisation de la résine.

Pour les fissures inférieures à 0,5 mm de largeur : application sur la totalité du support du primaire d'accrochage.

La pose d'une barrière anti-humidité sera à prévoir au RDC dans le Hall d'Accueil 11103-10-0011.

Localisation : Selon plan

2.1.2. Fourniture et pose de sol PVC

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC homogène en lès sur couche avec traitement fongistatique et bactériostatique de TYPE SPHERA ELEMENT de chez FORBO ou produit techniquement et esthétiquement au moins équivalent, comprenant :

- Pose par encollage suivant prescriptions fournisseur
- Façon de découpes nécessaires
- Joints soudés à chaud entres lès
- Relevé en plinthe de 10 cm avec profilé d'appui de finition
- Installation de barres de seuils y compris au droit des joints de dilatation
- Classement UPEC U4 P3 E3 C2
- Et toutes sujétions
- Coloris au choix du maitre d'œuvre avec différenciation à prévoir entre les pièces et les circulations.

Localisation : Selon plan

2.1.3. Fourniture et pose de sol linoléum

L'entreprise devra la fourniture et pose d'un revêtement de sol linoléum homogène en lès avec traitement fongistatique et bactériostatique en lès de TYPE MARMOLEUM 2.5 MM MARBLED de FORBO ou produit techniquement et esthétiquement au moins équivalent, comprenant :

- Pose par encollage suivant prescriptions fournisseur
- Façon de découpes nécessaires
- Joints soudés à chaud entres lès
- Installation de barres de seuils y compris au droit des joints de dilatation
- Epaisseur : 2.5mm
- Résistance poinçonnement : 0.08mm
- Classement UPEC U4 P3 E1 C2

- Et toutes sujétions
- Coloris au choix du maitre d'œuvre.

Localisation : Selon plan

2.2. Protections murales

2.2.1. Protections murales toute hauteur

L'entreprise devra la fourniture et pose de panneau de protection de d'habillage en PVC rigide compatible avec un environnement de laboratoire de niveau L1. Ces panneaux pourront être de type ACROVYN de chez CS Group, Samparrel de chez Forbo ou produit techniquement et esthétiquement au moins équivalent.

Les panneaux auront une épaisseur minimale de 2 mm. La pose se fera bord à bord avec joint silicone.

Le choix du coloris parmi au moins une dizaine de teinte sera laissé au maitre d'ouvrage lors de la réunion de démarrage sur la base d'échantillon fournis par l'entrepreneur à cette occasion.

Les joints silicone entre panneaux seront de couleur coordonnée avec la couleur des panneaux.

La protection se fera du sol jusqu'au faux-plafond.

La pose devra répondre aux préconisations du fabricant.

Localisation : Selon plan

2.2.2. Protections murales circulations

L'entreprise devra la fourniture et pose de panneau de protection de d'habillage en PVC rigide compatible avec un environnement de laboratoire de niveau L1. Ces panneaux pourront être de type ACROVYN de chez CS Group, Samparrel de chez Forbo ou produit techniquement et esthétiquement au moins équivalent.

Les panneaux auront une épaisseur minimale de 2 mm. La pose se fera bord à bord avec joint silicone.

Le choix du coloris parmi au moins une dizaine de teinte sera laissé au maitre d'ouvrage lors de la réunion de démarrage sur la base d'échantillon fournis par l'entrepreneur à cette occasion.

Les joints silicone entre panneaux seront de couleur coordonnée avec la couleur des panneaux.

La protection se fera du sol jusqu'à 1m40 de hauteur.

La pose devra répondre aux préconisations du fabricant.

Localisation : selon plan